

**ADOPTION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION
ACCORD DU TRIBUNAL DE COMMERCE EN VUE DE LA CESSIION D'IMECOM INC.
ET DES LOCAUX DE GEMENOS**

ADOPTION DEFINITIVE DE LA MODIFICATION DU PLAN DE CONTINUATION

Le Tribunal de commerce d'Evry vient d'adopter la modification du plan de continuation des sociétés Prologue et Imecom qui prévoit que les créanciers qui ont choisi :

- ***l'option 1** : percevront 50% du passif restant dû par un paiement en deux échéances égales payables l'une en février 2012 et l'autre en septembre 2012, et abandon du solde (soit 50% du passif admis restant à apurer),*
- ***l'option 2** : percevront 100 % du passif restant dû selon le tableau ci-dessous s'échelonnant de novembre 2011 à novembre 2015.*

Annuité	Date de paiement	Objet du paiement	
6ème annuité	Novembre 2011	5% du passif total du plan	+20 % de la 5 ^{ème} annuité
7ème annuité	Novembre 2012	5% du passif total du plan	+20 % de la 5 ^{ème} annuité
8ème annuité	Novembre 2013	18% du passif total du plan	+20 % de la 5 ^{ème} annuité
9ème annuité	Novembre 2014	24% du passif total du plan	+20 % de la 5 ^{ème} annuité
10ème annuité	Novembre 2015	24% du passif total du plan	+20 % de la 5 ^{ème} annuité

Pour les créanciers qui se sont abstenus de répondre, l'option 2 s'impose de fait. Pour les créanciers qui ont refusé les deux options, les conditions initiales du plan leur sont maintenues.

Le tableau ci-dessous résume le montant des créances restant dû par catégorie de réponses **avant la modification du plan de continuation décidée par le Tribunal** :

Nature des réponses	Option 1	Option 2	Refus	Total
Montant total des créances concernées avant abandon (K€)	6 018	7 654	816	14 488

Les nouvelles échéances financières du Groupe **après la modification du plan** sont dès lors :

(en K€)

2011	2012	2012	2012	2013	2014	2015	Total
Nov	Fév	Sep	Nov	Nov	Nov	Nov	
755	1 472	1 472	746	1 933	2 519	2 516	11 413

L'échéance de novembre 2011 d'un montant de 755 K€ a été mise en paiement le 22 décembre dernier; pour le règlement des échéances 2012, Prologue travaille actuellement à la réalisation d'une opération de marché avec ses actionnaires historiques et de nouveaux investisseurs.

ACCORD DU TRIBUNAL DE COMMERCE EN VUE DE LA CESSIION D'IMECOM INC. ET DES LOCAUX DE GEMENOS

Le Tribunal de commerce d'Evry vient également de faire droit aux demandes du Groupe Prologue de pouvoir procéder à la cession :

- pour 485 000 euros (montant brut) des locaux détenus à Gémenos,
- pour 1 118 000 euros de sa filiale Imecom Inc à la société Alhambra Systems, filiale du Groupe à 95%.

La cession des locaux devrait intervenir dans les deux mois à venir.

La cession d'Imecom Inc a été réalisée le 21 décembre dernier ; l'acquisition d'Imecom Inc par Alhambra permettra à cette filiale de développer rapidement ses activités aux Etats Unis.

A propos de Prologue

Expert dans les domaines de la virtualisation des postes de travail et de la dématérialisation des échanges, le groupe Prologue est un acteur reconnu des technologies innovantes liées notamment au Cloud Computing. Ce savoir-faire lui permet aujourd'hui de proposer des services de dématérialisation des flux B2B en mode SaaS (Software as a Service) et de fournir ses solutions de virtualisation de poste de travail en mode IaaS (Infrastructure as a Service).

Présent en France, en Espagne et aux Etats-Unis, le groupe compte aujourd'hui 224 collaborateurs et s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les technologies du groupe sont utilisées par des entreprises prestigieuses en France et à l'étranger comme : EDF, Société Générale, Orange, Vilmorin, Immobilière 3F, Midas, Telefonica, REALE Assurances, Toyota, l'Institut National des Statistiques (Espagne). En 2010, le groupe Prologue a réalisé un chiffre d'affaires de 25,6 M€.

Plus d'informations sur : www.prologue.fr

Contact Presse :

Sylvie PROST-BOUCLE

Chargée de Publication

Tél : 33 (0)1 69 29 38 54

Email : sprost-boucle@prologue.fr

